



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

N° C15_12_2022_42 - La Bêta-Pi - Convention d'objectifs triennale 2023-2025 (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention d'objectifs 2023-2025*

- *Contrat d'engagement républicain*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	56	12	67	22

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans participation : Sylvain GRIFFAULT

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à LONGEAU Daniel), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHASSIN Julien (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), KOHLER Marie (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-

Christophe, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, THIBAUT Evelynne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

La Bêta-Pi - Convention d'objectifs triennale 2023-2025 (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention d'objectifs 2023-2025*
- *Contrat d'engagement républicain*

Considérant la convention triennale 2023-2025,

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association La Bêta-Pi a sollicité la communauté de communes le 13 octobre 2022 afin de bénéficier d'une subvention pour un montant de 25 000 € par an, soit 75 000 € pour trois ans.

L'association participe au développement d'une culture scientifique et technique. Cette action vise à rapprocher sciences et société en privilégiant l'échange de savoir, l'expérimentation, ainsi que le suivi d'une réflexion dans les domaines culturels, scientifiques, et techniques. Elle aide également au rayonnement de l'éducation populaire en donnant des moyens pour agir en citoyen responsable à travers la formation, la pédagogie de projet et l'économie sociale et solidaire.

L'association dont le siège est au 5 rue du Bourgneuf à Melle, intervient sur l'ensemble du territoire à travers ses ateliers.

La convention porte sur 2 objectifs :

- Inclusion par le numérique :
 - Animer un réseau de différents acteurs agissant sur le territoire, dans le champ de l'inclusion par le numérique,
 - Organiser une veille et des formations sur l'ingénierie pédagogique liée au numérique et ces enjeux (présence et animation de réseaux, documentation, séminaires, formations), animer le réseau de Mellois en Poitou,
 - Proposer des valorisations des pratiques et initiatives des jeunes et accompagner leur adaptation aux usages numériques institutionnels.
- Innovation par le numérique
 - Dans le cadre du Fab-Lab, aider au développement des porteurs de projets issu de micro entreprises utilisant la fabrication numérique, conseil technique pour les chefs d'entreprises, valoriser la fabrication numérique dans le territoire,
 - Accompagner des porteurs de projets, formation, promotion d'outils numériques,
 - Animer une veille et accompagner le développement d'outils numériques pertinents pour les habitants et les structures du territoire.

La subvention demandée est de 25 000 € et représente 4,10 % du budget global de l'association de 609 000 € pour 2022. Elle sera composée de deux parties :

- Un acompte de 14 000 € permettant de :
 - Organiser une veille et des formations sur l'ingénierie pédagogique et animer le réseau de Mellois en Poitou (5 000 €),
 - Former les agents des 5 France Services de Mellois en Poitou, en organisant des animations ou projet pour développer l'aisance numérique des usagers (2 500 €),
 - Dans le cadre du Fab-Lab, aider au développement des porteurs de projets issu de micro entreprises utilisant la fabrication numérique et valoriser la fabrication numérique dans le territoire (2 900 €),
 - Animer le tiers lieux et accompagner le développement d'outils numériques pertinents pour les habitants et les structures du territoire (3 600 €).
- Un solde de 11 000 €, en fonction du nombre d'ateliers réalisés :
 - Animer des ateliers auprès des usagers (6 000 €),
 - Proposer aux jeunes des ateliers et les accompagner pour une adaptation aux usages numériques institutionnels (5 000 €).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association La Bêta-Pi d'un montant de 25 000 € par an, soit 75 000 € pour trois ans dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- AUTORISER la signature des conventions triennales d'objectifs 2023-2025 telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET